
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 14 novembre 2022 à 9 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

CA22 08 0518

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le lundi 14 novembre 2022, à 9 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA22 08 0519

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 novembre 2022.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 novembre 2022.

ADOPTÉ.

CA22 08 0520

Soumis sommaire décisionnel numéro 1227550006 relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour les travaux préparatoires, la fourniture du granit et l'installation de l'œuvre « The Goalie » à l'aréna Raymond-Bourque.

ATTENDU qu'au printemps 2021, la société Ivanhoé Cambridge inc., une filiale de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, a soumis une proposition de donation de l'œuvre « The Goalie » (1985) de Robin Bell au Service de la culture de la Ville de Montréal, dans le but de favoriser sa mise en valeur dans un lieu en lien avec la pratique du hockey et ainsi la rendre plus visible pour tous les citoyens montréalais amateurs et pratiquant ce sport rassembleur ;

ATTENDU que cette statue commémorative adopte une facture contemporaine qui se traduit par la justesse de la représentation de l'attitude particulière de ce gardien de but et qui constitue un ajout intéressant pour la Collection municipale d'art public ;

ATTENDU que le soumissionnaire a déposé le prix suivant :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Formaviva inc.	93 480,88 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'octroyer un contrat de gré à gré à la firme **Formaviva inc.**, pour les travaux préparatoires, la fourniture du granit et l'installation de l'œuvre « The Goalie » à l'aréna

Raymond-Bourque de l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **93 480,88 \$** sous la supervision de la Direction des travaux publics;

- 2.- D'autoriser une dépense de 9 348,09 \$ à titre de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de 102 828,97 \$;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0521

Soumis sommaire décisionnel numéro 1220664007 relatif à la délégation des membres du Conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du Conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, participeront aux événements suivants :

Autoriser	Montant
Soirée bénéfice 2022 organisée par les Fondations du cégep de Saint-Laurent et du Musée des métiers d'art du Québec (MUMAQ), le vendredi 2 décembre 2022, à la cafétaria du Cégep de Saint-Laurent. 12 billets à 120,00 \$, taxes incluses.	1 440 \$

- 2.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0522

Soumis projet de règlement numéro RCA23-08-1 sur les tarifs (sommaire décisionnel numéro 1222839009).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement numéro RCA23-08-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

CA22 08 0523

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé d'adopter le règlement numéro RCA23-08-1 sur les tarifs.

(1222839009 – RCA23-08-1)

ADOPTÉ.

CA22 08 0524

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214063 relatif à la nomination d'un contremaître métiers à la Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que le poste de contremaître métiers a été laissé vacant à la suite du départ de son titulaire le 4 avril 2022;

ATTENDU que l'affichage du concours SLA-22-CONC-213480-43833 à l'interne et à l'externe a été effectué sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de contremaître métiers à la Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer monsieur Andrei Chiorean (matricule: 100338753) au poste de contremaître métiers (poste : 43833 – emploi : 213480) à la Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à une date d'entrée en fonction à déterminer.

Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la *Politique de rémunération des cadres*.

ADOPTÉ.

CA22 08 0525

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214064 relatif à la nomination d'un chef de division à la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent de chef de division à la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics a été laissé vacant à la suite du départ à la retraite de son titulaire;

ATTENDU que l'affichage du concours SLA-22-CONC-214480-37251-B a été effectué sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de division à la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer monsieur Faïçal Bouzid (matricule : 100036376) au poste de chef de division (poste : 37251 – emploi : 214480), à la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à compter du 26 novembre 2022.

Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la *Politique de rémunération des cadres*.

ADOPTÉ.

CA22 08 0526

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223984011 relatif à la nomination d'un maire d'arrondissement suppléant pour la période du 14 novembre 2022 au 11 mars 2023.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer le conseiller Aref Salem à titre de maire d'arrondissement suppléant pour la période du 14 novembre 2022 au 11 mars 2023.

ADOPTÉ.

CA22 08 0527

La période de questions du public débute à 9h55.

Aucune question n'a été posée.

CA22 08 0528

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 9 h 56.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2022.
